



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 41408

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'impact des lignes à très hautes tensions sur la santé des riverains. Le 29 janvier 2009, le Criirem, Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques, a présenté les résultats de son enquête sur l'impact des lignes électriques à très hautes tension (THT) sur la santé et l'environnement réalisée auprès de 6 000 personnes dans trois départements distincts : la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine et la Manche. Cette enquête montre que la présence de ligne à très hautes tension entraîne une augmentation de certains troubles pour les riverains comme maux de tête, irritabilité, sommeil perturbé, états dépressifs, vertiges, etc. Toutefois, le Criirem précise que son travail n'est pas le fruit d'une enquête épidémiologie, c'est-à-dire qu'il ne s'agit ici que du « ressenti » des riverains. Face aux confusions et doutes qui planent, il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet et savoir si une enquête globale et approfondie réunissant scientifiques et acteurs de la société civile pourrait être mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41408

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1255

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)